

JUIN-JUILLET 1969

N° 266



les cahiers rationalistes

ANTHROPOLOGIE MARITIME

R C P - CNRS 719

CETMA Ichtyologie Générale et Appliquée

43, rue Cuvier, 75005 Paris

331-40-10 - Poste 13-14

**LE RATIONALISME ET
LA CHASSE AUX PHOQUES**

REVUE MENSUELLE ÉDITÉE PAR L'UNION RATIONALISTE

L'UNION RATIONALISTE a été fondée en 1930 sous la présidence d'*Henri Roger* et la vice-présidence de *Paul Langevin*, en se donnant pour objet de répandre dans le grand public l'esprit de la science et d'étendre la méthode expérimentale, qui a fait ses preuves dans le domaine des sciences physiques, au domaine des sciences sociales.

L'article 2 des statuts disait :

« Sans aucun caractère politique, elle a pour but la diffusion de l'esprit rationaliste et de la méthode scientifique. Ses moyens d'action sont : les conférences et les publications d'ordre scientifique et philosophique. Les publications sont destinées à ceux qui, sans être des spécialistes, désirent élargir leur culture générale. L'UNION RATIONALISTE s'efforcera de les mettre à la portée de tous ».

Conformément à ce programme, l'*Union Rationaliste*, pendant neuf ans, se manifesta par une série de conférences à la Sorbonne et par la publication du précieux recueil des *Cahiers Rationalistes*.

Pendant l'occupation, elle se mit en sommeil, comme toutes les institutions libres de notre pays ; mais après la libération, en 1945, le professeur *Langevin*, qui en avait reçu la présidence à la suite d'*Henri Roger*, lança l'appel suivant pour redonner vie à l'*Union* :

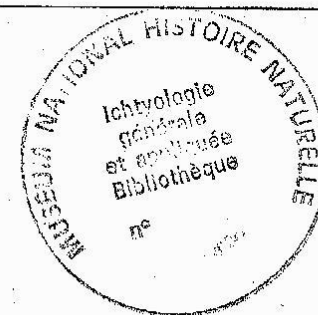
« Au sortir d'une crise sans précédent où furent mises en danger les plus hautes conquêtes de notre civilisation dans le domaine de la justice comme dans celui de la science, l'Union rationaliste se doit de reprendre son œuvre avec une énergie accrue.

« Aux dogmes qui aveuglent les hommes et les ont trop souvent lancés les uns contre les autres, le rationalisme oppose les faits et les lois que découvre la science dans le monde matériel comme dans le monde moral et qui font sans contrainte l'union des esprits sur une représentation intelligible de l'univers.

« Porteur de liberté, de fraternité, d'audace intellectuelle, le rationalisme offre à l'humanité l'idéal le plus haut de lumière et d'amour qu'elle ait jamais conçu. »

Aujourd'hui plus que jamais l'*Union rationaliste* appelle à se grouper dans un monde qui reste profondément troublé, tous ceux qui font confiance à la seule raison humaine, avec un optimisme lucide, pour le rendre meilleur. Elle entend prouver aux hommes, accablés par les malheurs qu'ils ne comprennent pas, que leur salut n'est pas dans un retour aux vieilles illusions, à l'ignorance aveugle, aux fanatismes dogmatiques, mais qu'il est dans l'usage toujours plus complet et plus hardi de la méthode scientifique pour connaître le monde et par là le transformer selon nos besoins et notre idéal.

A tous ceux qui veulent compter parmi les bons ouvriers de cette grande œuvre d'émancipation humaine, l'*Union rationaliste* lance un nouvel et pressant appel.



LE RATIONALISME ET LA CHASSE AU PHOQUE

par

Aliette GEISTDOERFER

Patrick GEISTDOERFER

et Roland PLATEL

CAHIERS RATIONALISTES

16, rue de l'Ecole-Polytechnique, PARIS 5^e

Prix : 2,00 F

INTRODUCTION

C'est en avril 1967, sur le Dam d'Amsterdam, qu'un sympathique barbu m'a présenté une pétition internationale demandant l'interdiction du « massacre des bébés phoques ».

J'ai signé cette pétition.

J'apporte aujourd'hui ma contribution à un cahier rationaliste qui dénonce les excès de cette campagne d'opinion, transformée en véritable croisade humanitaire par certains quotidiens français.

Faut-il reconnaître ici que je me suis trompé il y a deux ans ? Je le fais dans ce cas sans aucune hésitation.

Je ne regrette cependant pas ma signature ; pendant plus d'un an, je me suis rangé parmi les nombreux amis rationalistes qui ont également cautionné cette démarche ; certains, même, nous ont fait part de leur action militante en sa faveur. Je sais par conséquent, pour les avoir partagés à ce sujet, leur bonne foi et l'excellence de leurs sentiments. Si mes propos sont aujourd'hui un peu sous forme d'autocritique, ce n'est pas tellement pour les encourager à en faire autant, moins encore pour les blâmer.

Aliette Geistdoerfer, de retour du Canada, a attiré mon attention sur la partialité des informations scientifiques et techniques, les interférences possibles avec des intérêts commerciaux beaucoup moins nobles que les arguments les plus souvent exprimés ; l'importante documentation qu'elle a réunie à cet égard montre effectivement que le problème des bébés phoques mérite d'être analysé d'une façon objective, dénuée de toute passion. Ce sera l'objet de ce cahier qui pourrait aussi s'intituler : « Sommes-nous restés ratio-

nalistes devant l'affaire des bébés phoques ? La presse en a-t-elle donné un dossier suffisamment complet justifiant le cas échéant notre engagement et notre soutien ? »

La première partie présente les aspects zoologiques et plus particulièrement ceux qui s'inscrivent dans le cadre de la Conservation de la Nature. Rappelons à ce sujet que les sociétés protectrices des animaux, qu'elles s'en différencient même parfois profondément, ne serait-ce que par la diversité de leurs perspectives et surtout l'esprit scientifique qui les anime.

Aliette Geistdoerfer nous fera ensuite profiter de son expérience vécue sur les lieux mêmes de la chasse au phoque, tout en montrant l'importance de ses incidences socio-économiques.

Patrick Geistdoerfer analysera enfin l'attitude de la presse ainsi que les modalités de cette campagne de protestations qui est, à n'en pas douter, remarquablement orchestrée.

R. P.



**

I. - ASPECTS ZOOLOGIQUES DE LA CHASSE AU PHOQUE

(Roland PLATEL)

Les phoques sont des Mammifères Carnivores ; avec les otaries et les morses, ils constituent l'ordre des Pinnipèdes. Par leur corps fusiforme et leurs membres modifiés en palette (ou nageoire), tous ces animaux sont remarquablement adaptés à la vie aquatique.

Les morses sont, bien entendu, facilement reconnaissables à leurs énormes canines, appelées aussi défenses, bien qu'elles ne jouent qu'un rôle essentiellement utilitaire.

Les otaries se reconnaissent à leurs membres postérieurs qu'elles peuvent ramener sous le ventre, réalisant ainsi sur le sol une véritable locomotion « à quatre pattes ». Leur déplacement dans l'eau est également caractéristique puisqu'il résulte de l'activité des nageoires antérieures, bien développées et puissamment musclées. Signalons aussi que les otaries sont les seuls Pinnipèdes à posséder des oreilles à pavillon externe (d'où leur nom parfois de « phoques à oreilles », qui prête à confusion).

Ces précisions nous permettent de mieux définir les vrais phoques, ceux qui font aujourd'hui l'objet de cet article. Les phoques ont les membres postérieurs constamment dirigés vers l'arrière ; seuls les membres antérieurs (par ailleurs assez courts) participent aux déplacements à terre (ou sur la glace). Dans l'eau, les membres postérieurs s'appliquent l'un contre l'autre, par leur face plantaire ; la nage résulte

de battements latéraux de la lame verticale ainsi formée et de diverses flexions du corps.

La systématique zoologique regroupe l'ensemble des phoques au sein d'une famille unique : celle des Phocidae. La diversité des genres et des espèces justifie cependant sa subdivision en quatre sous-familles. Deux de celles-ci correspondent à des animaux de l'Antarctique d'une part, des eaux tropicales ou subtropicales d'autre part. Les deux autres sont représentées dans l'Arctique et l'Antarctique ; nous n'en retiendrons que les individus de l'Arctique et de l'Est du Canada.

Sans vouloir faire état d'une érudition (par ailleurs essentiellement livresque), notre but est surtout de montrer que dans le problème traité ici le mot *phoque*, employé seul, est déjà une source d'imprécision ; l'analyse plus détaillée révèle en effet des situations parfois fort différentes d'un genre (ou d'une espèce) à un autre.

L'excellente revue de A.W. Mansfield (1) mentionne pour ces régions la présence de six sortes de phoques ; il s'agit :

- du phoque commun (*Phoca vitulina*)
- du phoque gris (*Halichoerus grypus*)
- du phoque du Groenland (*Phoca groenlandica*)
- du phoque à capuchon (*Cystophora cristata*)
- du phoque annelé (*Phoca hispida*)
- du phoque barbu (*Erignathus barbatus*)

Chacun de ces animaux nécessite un paragraphe particulier quant à ses caractéristiques mais aussi pour les modalités et les incidences de sa chasse.

Il nous semble intéressant de donner auparavant un rapide aperçu de la biologie générale des phoques afin de mieux montrer ensuite ce qu'ils ont de commun et ce qui les différencie.

(1) A.W. Mansfield : Phoques de l'Arctique et de l'Est du Canada, Bulletin n° 137. Office des recherches sur les pêcheries du Canada, Ottawa, 1964. Nous lui empruntons l'essentiel des renseignements cités ci-dessous, ainsi qu'au Traité de Zoologie de P.P. Grassé, Tome XVII, fasc. 1 pp. 292-340, Pinnipèdes (article de S. Frechkop). Masson, Ed.

1. Principales particularités biologiques des phoques

Le milieu aquatique constitue le milieu naturel des phoques ; ils ne peuvent cependant se détacher complètement du milieu terrestre (le plus souvent il s'agit de banquise) où ils doivent revenir à certaines occasions (mise bas des petits en particulier). Les adaptations morphologiques à cette vie sont nombreuses ; nous avons déjà mentionné la forme du corps et les pattes-nageoires. La plongée nécessite aussi des dispositifs spéciaux, tel par exemple, la forme du rhinarium (l'équivalent de la « truffe » des chiens) qui est fendu verticalement par les deux narines ; ces orifices sont naturellement fermés ; leur ouverture se fait sous l'action de muscles particuliers. Le séjour sous l'eau (qui ne peut cependant excéder 15 à 20 minutes sans respirer) fait appel également à des particularités anatomiques tout à fait remarquables et suppose une physiologie encore mal élucidée (volume des poumons, appareil circulatoire muni de sphincters protégeant de l'anoxémie certains organes : cerveau en particulier, ou favorisant la mise en réserve de sang hématosé, sang à pouvoir oxyphorique élevé, faible sensibilité au CO₂ des centres régulateurs de la respiration...) (2)

Le corps des phoques est recouvert d'un pelage ras et raide, insuffisant pour leur assurer une protection efficace contre le froid ; celle-ci résulte de la présence d'une épaisse couche de graisse sous-cutanée. Le nouveau-né porte une robe uniformément blanche (d'où le nom de blanchon que lui donnent les chasseurs) ; cette toison épaisse et laineuse s'imbibe facilement d'eau et rend la nage impossible ; elle ne persiste d'ailleurs que de quelques jours à quelques semaines après la naissance ; chez certaines espèces elle est même remplacée « in utero » et éliminée par le foetus au moment de la parturition.

L'alimentation des phoques est très variée : poissons, échinodermes, mollusques et crustacés. Lorsqu'il s'agit de

(2) De curieuses observations de Portier (1938) montrent que certains phoques peuvent dormir sous l'eau, en remontant périodiquement à la surface au niveau d'un trou dans la glace, pour respirer, sans pour autant sortir de leur sommeil. In Grassé - Traité de Zoologie op. cit. page 317.

poissons, la capture des proies se fait le plus souvent par en-dessous ; la position des yeux, globuleux et orientés en avant vers le haut, explique un tel procédé ; elle donne aussi aux individus une expression particulièrement pathétique !

De nombreuses espèces de phoques ont des habitudes migratoires ; ces déplacements suivent généralement ceux des bancs de poissons. Ces migrations annuelles se terminent par un retour régulier vers des régions moins froides au moment de la mise bas et de l'accouplement.

Les phoques ont un cerveau volumineux ; les hémisphères présentent de nombreuses circonvolutions. On admet volontiers que l'indice d'encéphalisation constitue un critère d'évolution ; on constate alors que les phoques occupent un rang élevé chez les mammifères aquatiques ou semi-aquatiques, immédiatement après les Cétacés Odontocètes (dont le dauphin commun). (3)

Le chapitre qui doit nous retenir davantage est celui de la reproduction et des nouveau-nés.

La femelle ne donne naissance qu'à un seul petit à la fois ; cette mise bas s'effectue à un moment bien précis de l'année, à terre ou sur de grandes étendues de glace ; elle allaite le petit pendant quelques semaines à l'aide de ses 2 (parfois 4) mamelles abdominales (mamelles qui après la période de lactation s'enfoncent dans une profonde dépression de la peau). Le lait de phoque est extrêmement riche en protéines mais ne contient aucun sucre.

Vers la fin de cet allaitement la femelle entre en rut et s'accouple (cet accouplement ayant d'ailleurs lieu dans l'eau pour la plupart des Phocidae) ; ce rapprochement des sexes est favorisé par un instinct grégaire puissant qui pousse les phoques à se grouper à ce moment en bandes quelquefois très importantes. Contrairement à ce qu'on rencontre chez d'autres Pinnipèdes, il ne semble pas que ces rassemblements soient hiérarchisés et que les mâles les plus forts se consti-

(3) D'après des informations extraites de l'article de R. Bauchot et H. Stephan : Etude des modifications encéphaliques observées chez les Insectivores adaptés à la recherche de nourriture en milieu aquatique. Mammalia, 32, 2 ; juin 1968.

tuent un harem ; bien au contraire, on rencontre chez certaines espèces une tendance à la monogamie.

Le nouvel embryon qui résulte de cette fécondation reste à l'état rudimentaire pendant quelques semaines (phénomène de nidation différée), ce qui a pour conséquence une durée plus longue de la gestation : une année environ.

Le nouveau-né voit le jour dans un état physiologique avancé ; chez certaines espèces les dents de lait sont déjà résorbées et remplacées par la denture définitive. Sevré très tôt, il gagne l'eau dès la perte de sa toison laineuse et assure lui-même l'essentiel de sa nourriture.

2. Les phoques de l'Arctique et de l'Est du Canada : biologie et intérêt économique.

Les généralités qui précèdent nous permettent maintenant de mieux mettre en évidence les particularités des six espèces mentionnées plus haut.

Le phoque commun (*Phoca vitulina*)

Il s'agit d'un animal très répandu, essentiellement aquatique ; on ne le rencontre jamais sur les banquises, mais sur les bancs de sable des estuaires ou les îlots rocheux. Chez le jeune, la première toison (celle qui fait suite au pelage blanc) est bleu-gris sur le dos, blanche sur le ventre ; elle se tachera progressivement de noir chez l'adulte. Le nouveau-né sait nager très tôt (il naît souvent dans l'intervalle de deux marées) et reste près de sa mère pendant quelques semaines.

Dans les régions qui nous intéressent, ce phoque a une faible valeur commerciale ; il peut être cependant (pour les populations du Labrador) une source de viande et fournit une pelleterie acceptable. Il est surtout pourchassé pour le préjudice qu'il porte aux pêcheries : il est en effet l'agent vecteur d'un parasite de la morue ; c'est aussi un obstacle fréquent lors de la pêche au filet du saumon et du hareng.

Aussi sa destruction est-elle primée : en 1964, 10 dollars pour une mâchoire d'adulte.

Le phoque gris (*Halichoerus grypus*)

(appelé aussi « tête de cheval »)

C'est un genre très répandu également. Le jeune, blanc, à nez noir, garde ce pelage quelques semaines ; il naît sur les champs de glace en février ; les tempêtes, fréquentes à cette époque, et son pelage non adapté à la vie dans l'eau, provoquent souvent une très forte mortalité. Il semble qu'ici la monogamie soit assez courante.

Ces animaux offrent aussi peu d'intérêt économique et sont surtout chassés pour les mêmes raisons que le phoque commun (préjudices aux pêcheries).

Le phoque du Groenland (*Phoca groenlandica*)

(appelé aussi « loup marin à cœur », « loup marin de glace », « brasseur » et par les anglais *harp seal*)

Il semble que ce soit cette espèce qui fasse essentiellement l'objet de la campagne de protestations dont nous analyserons plus loin les modalités.

Ce sont des animaux que l'on rencontre groupés en importantes colonies. Migrateurs, ils remontent très haut en été (détroit de Davis et baie de Baffin) dans l'Arctique, fréquemment sur les côtes nord-ouest du Groenland. Au moment de la mise bas qui précède de très peu l'accouplement, ils redescendent vers le sud ; ils se rassemblent sur les glaces au nord et à l'ouest des îles de la Madeleine, dans le golfe du Saint-Laurent et le long de la côte du Labrador ; ces régions sont respectivement souvent désignées sous les noms de « Golfe » et de « Front ».

Le petit naît fin février ; il possède une toison blanche (d'où son nom de « blanchon » ou *whitecoat*) et pèse environ 15 livres ; trois ou quatre semaines après, il effectue sa première mue et remplace ce pelage par une robe à poils

argentés très courts, parsemée de petites taches noires. Il prend alors le qualificatif de « jeune cœur » ou *beater*. La robe adulte caractéristique est ensuite acquise progressivement (selle foncée sur le dessus et les flancs).

Blanchons, jeunes cœurs, immatures (ou « brasseurs » ou *bedlamers*) et adultes font depuis longtemps l'objet d'une chasse intensive ; nous en reparlerons plus loin.

Le phoque à capuchon (*Cystophora cristata*)

Ce sont des phoques migrateurs et grégaires comme les précédents ; ils fréquentent d'ailleurs les mêmes régions au cours de leurs déplacements et pour leur reproduction. Le jeune naît fin mars, sur la glace, et la femelle l'allaitera pendant une dizaine de jours. Il a déjà perdu sa toison blanche dans l'utérus maternel et montre donc un pelage gris-bleu (d'où son nom de « dos bleu » ou *blue-back*) ; son nez est noir jusqu'en arrière des yeux. L'adulte se tachera ensuite de plaques noires sur le reste du corps et présentera une espèce de trompe sur la lèvre supérieure (capuchon) ; la monogamie semble être fréquente pour ce genre.

Le phoque à capuchon est chassé au printemps, comme le phoque du Groenland ; il est cependant plus difficile à localiser. Les prises les plus importantes ont lieu sur la banquise de l'ouest par les russes et les norvégiens ; les chances de succès sont plus réduites sur les côtes sud-ouest et sud-est du Groenland.

Le phoque annelé (*Phoca hispida*)

(ou encore en anglais *ringed seal*, *jear seal*)

De tous les phoques de l'Arctique, c'est celui qui est le plus répandu. Essentiellement marin, sans être véritablement migrateur, il est chassé surtout, et de façon traditionnelle, par les esquimaux (qui l'appellent *natsik*). Les nouveau-nés (ou blanchons, ou blancs manteaux) voient le jour au début du mois d'avril ; ils perdent leur toison au bout de deux à trois semaines et deviennent des *silver jars* ; leur fourrure alors soyeuse et argentée est très cotée et vaut le double

de celle de l'adulte (*common jar*). Un trait particulier de la mise bas assure à cette espèce une relative protection : la femelle met son petit au monde dans une crevasse ou une grotte de glace (l'aglu) qui n'est généralement accessible que par en-dessous (par l'eau) et le met à l'abri des chasseurs.

Cette espèce de phoque jouait jadis un rôle primordial dans la vie des esquimaux ; après avoir tué le phoque, l'esquimau reconnaissant lui faisait boire un peu d'eau, rituel qui apaisait l'âme du phoque et Sedna, déesse de la mer, afin que reviennent les phoques. Actuellement il fournit encore la viande et reste le principal revenu pour payer le logement, l'habillement et le chauffage. (4)

Le phoque barbu (*Erignathus barbatus*)

Barbu, ou plutôt à longues moustaches raides et blanches, c'est un phoque familier des banquises flottantes. Son jeune n'est jamais uniformément blanc mais gris brun, puis gris argenté. La chasse de cet animal de grande taille (le nouveau-né pèse déjà 100 livres, l'adulte 750 livres !) est délicate et surtout pratiquée par les esquimaux ; ils en apprécient la chair mais aussi la peau très solide et très souple.

Cette énumération, fastidieuse peut-être, nous semble indispensable avant d'aller plus loin ; elle permet pour l'instant de dégager quelques conclusions.

Certains phoques sont chassés, et de façon souvent traditionnelle, par les esquimaux auxquels ils assurent un certain nombre de besoins : peau, fourrure (commerce et vêtements) et viande. Il s'agit surtout du phoque annelé et du phoque barbu.

D'autres sont chassés en raison des torts qu'ils peuvent causer à certaines activités humaines (pêcheries) ; ce sont les phoques communs et les phoques gris.

Il ne semble pas que ces phoques soient menacés d'extinction, compte tenu de leur abondance et des méthodes de chasse employées. Cette situation, valable pour le Canada,

(4) Information Service de Presse de l'Ambassade du Canada.

peut parfois se présenter sous un jour différent ailleurs et justifie alors l'intervention des naturalistes et des instances compétentes dans les problèmes de Conservation de la Nature.

C'est ainsi que les côtes de France étaient habitées jadis par le phoque gris (ainsi que par deux autres espèces). Actuellement il n'est plus représenté que par une vingtaine d'individus dans l'archipel de Molène et Ouessant. Sa disparition est due au fait qu'ils sont l'objet d'une chasse destructrice et injustifiée. Bien qu'ils soient protégés (par arrêté du 8-6-61) leur capture se poursuit encore actuellement. Une colonie de phoques de l'Iroise constituerait pourtant un attrait touristique supplémentaire dans cette région à vocation de réserve naturelle (expérience déjà tentée avec succès à Oban en Ecosse) (5). Il est vrai que par ailleurs la Marine Nationale envisage d'établir sur l'île d'Ouessant une base pour hélicoptères lourds ! (6) Une campagne d'information (pour les phoques... et les autres menaces) a été organisée par la S.E. P.N.B. (Société pour l'Etude et la Protection de la Nature en Bretagne) ; toutes proportions gardées, a-t-elle rencontré un écho comparable à celle qui a été faite en faveur des bébés phoques, a-t-elle soulevé autant de passions ? Et pourtant il y a de nombreux cas de ce genre en France (tracé d'autoroute dans un massif forestier, assèchement des marais côtiers : baie de l'Aiguillon, par exemple, implantation de zones industrielles à proximité de sites naturels...); nous sommes directement concernés et à même d'en subir les conséquences néfastes.

La situation, non alarmante pour le phoque commun et le phoque gris, au Canada du moins, est tout à fait différente si on se tourne vers les deux dernières espèces qui peuplent ces régions : le phoque du Groenland et le phoque à capuchon.

Ce sont les canadiens qui, les premiers, à la fin du XIX^e siècle, ont exploité les immenses rassemblements de phoques du Groenland. Depuis 1938, les norvégiens ont également

(5) J. Didier et M. Le Demezot : « Penn ar Bed » (Bulletin de la S.E.P.N.B.) n° 56, p. 48, 1969 et A. Lucas : La capture des phoques en Bretagne, « Penn ar Bed », n° 21, pp. 184-190, 1960.

(6) A. Lucas : « Penn ar Bed », n° 56, p. 52, 1969.

entrepris cette chasse ; leur prélèvement est énorme : de 1951 à 1960, 282 600 (dont 196 200 jeunes) (7).

« Les prises considérables et continues des phoques du Groenland en ont réduit la population de plus de 3 millions d'individus en 1951 à environ 1 250 000 en 1960 » (Mansfield, 1964 - op. cit. p. 16).

Pour les phoques à capuchon, sur la banquise de l'ouest, les norvégiens prennent en moyenne 70 000 individus par an (dont au moins 38 000 dos bleus) ; les russes depuis 1954 exploitent également cette banquise, mais ne communiquent pas le nombre de prises.

Quoi qu'il en soit, surtout depuis l'introduction de méthodes industrielles (et l'utilisation des avions), il est indiscutable que cet abattage a pris des proportions très inquiétantes. Nous allons voir ce qui a été mis en œuvre pour le ramener à des limites plus raisonnables.

3. *Phoque du Groenland et phoque à capuchon : chasse et conservation*

L'abattage des phoques fait, depuis plus de vingt ans, l'objet de travaux suivis de la part de l'Office des Recherches sur les pêcheries du Canada ; l'article 34 de la loi sur les pêcheries précise les mesures empêchant de décimer les troupeaux de phoques qui émigrent dans le golfe du Saint-Laurent. (8)

Depuis 1961, l'industrialisation de cette exploitation a changé les données du problème et ce même service recon-

(7) A ces totaux il y a lieu d'ajouter un nombre d'environ 50 000 qui représente les prises annuelles des pêcheurs du Canada et de l'Ouest du Groenland. Il faut enfin tenir compte de la pêche en mer au printemps et en été (surtout par les groenlandais).

(8) Cette information et les précisions qui suivent sont extraites d'un document du Department of Fisheries, Ottawa : Statement on action taken by the department of Fisheries on the sealing operation in the Gulf of St-Lawrence, (22-11-1966) et de deux mises au point de H. J. Robichaud, Ministre des Pêcheries :

— Statement in the House of Commons on the new seal regulations (3-11-1964) ;

— Remarks at opening of meeting on the Atlantic Seal Fishery (1-6-1966).

naît qu'il est nécessaire de recourir à des mesures de conservation plus rigoureuses.

Le gouvernement canadien a pris, dans ce sens, un certain nombre de mesures applicables aux territoires qui relèvent de sa juridiction (limitation à 50 000 individus de moins d'un an pour le phoque du Groenland, interdiction de tuer le phoque à capuchon : ceci pour les chasseurs opérant à partir de navires et d'avions, pour le golfe du Saint-Laurent, 1964-1965).

De telles restrictions ne trouvent une réelle efficacité que dans la mesure où elles sont également appliquées dans les principaux territoires avoisinants par les autres nations concernées. Des accords officieux ont été conclus avec la Norvège. Un protocole a été ratifié au printemps 1966 par les nations membres de la Commission Internationale des Pêches de l'Atlantique Nord, et présenté à une Assemblée Mondiale à Madrid (juin 1966) puis à Copenhague (automne 1966). Dates, heures de la chasse, modalités et territoires sont précisés ; d'autres dispositions sont depuis à l'étude ; (nous possédons le texte de 6 pages d'amendements pour 1967 ainsi qu'un certain nombre de recommandations pour 1968) ; certaines sont déjà entrées en application.

Il ne faut cependant pas se leurrer sur l'efficacité *immédiate* de ces règlements internationaux et nationaux. L'expérience montre que leur application pose des problèmes, ne serait-ce que pour en assurer le contrôle sur les lieux même de la chasse. Le fait n'est pas nouveau : en France, par exemple, certains passereaux sont protégés par la loi ; ce qui n'empêche pas de les retrouver dans votre assiette sous le nom d'ortolans, en particulier dans les départements du sud-ouest (tenderies) (9). Le dégazage des pétroliers est soumis à des règlements très stricts ; il n'empêche que des armateurs peu scrupuleux passent outre et que nos plages continuent d'être souillées et notre faune littorale meurtrie.

La création d'un règlement constitue cependant une étape positive dans cette lutte qui est nôtre. Sa mise au point et

(9) J.-P. Raffin, La marée rouge, « Atomes » n° 252, pp. 187-188, mars 1968.

ses révisions résultent des efforts de commissions où les biologistes compétents sont consultés et souvent écoutés. Lorsqu'on sait combien il est difficile parfois de convaincre de la nécessité d'une intervention, on est en droit de rester optimiste lorsque les derniers obstacles ne relèvent plus que d'insuffisances matérielles.

Pour ce qui est des phoques, il faut reconnaître que depuis quelques années, les contrôles sont de plus en plus sévères, tant pour la chasse proprement dite (permis, numéro d'immatriculation, inspection des zones interdites — en 1965-1966, tout phoquier avait à son bord un agent des pêcheries veillant à l'observation des règlements) que pour ses résultats (comptage des peaux par exemple).

Rappelons enfin à ceux qui doutent de la bonne foi des autorités responsables des pêcheries, que ce ministère est directement intéressé par la continuité de cette chasse, mais qu'il serait le premier (après les phoques, hélas) à pâtir de la raréfaction de ces animaux. (10)

Un dernier point doit être évoqué : c'est celui de la compatibilité d'une exploitation notable et des mesures de conservation. Pour beaucoup, conservation est synonyme de respect intégral de l'espèce intéressée. Ceci est vrai pour certaines populations animales que les circonstances défavorables ont mises dans une situation des plus précaires ; cela n'est pas le cas pour toutes, en particulier si elles sont encore représentées d'une façon numériquement satisfaisante.

L'arrêt définitif de la chasse peut même prendre un aspect franchement négatif si l'espèce possède en plus un certain dynamisme ; ses effectifs peuvent s'accroître alors dans des proportions dangereuses, entraînant tout un lot de consé-

(10) Un article du journal « Le Monde » du 2-3-1969 (La chasse au phoque) cite la lettre d'une lectrice, Mme M. Yourcenar, qui reproche au journaliste M. Denuzière (auteur d'un précédent article), de faire appel à des textes émanants du Ministère des pêches canadien, documents qu'elle estime contestables parce que cet organisme est « intéressé » *« ex officio »* à la perpétuation de la chasse industrielle ». Nous ne partageons pas ce point de vue et pensons en plus que ces informations sont plus sérieuses que celles de M. Brian Davies, représentant de la S.P.A. du Nouveau-Brunswick, et que diffuse dans le monde entier la presse « à sensations ».

quences biologiques néfastes : raréfaction de la nourriture aboutissant à des famines, prolifération des prédateurs, création d'un milieu favorable au développement des épi-zooties.

Chasse et conservation restent compatibles même lorsque cette chasse évoque par le nombre des prises l'aspect d'une extermination. Nous empruntons à J. Dorst l'exemple d'un autre Pinnipède, décimé, protégé et chassé à nouveau, mais de façon rationnelle et rentable (11) : il s'agit des otaries à fourrure des îles Pribiloff (*Callorhinus ursinus*), dans le Pacifique Nord. Ces otaries se rassemblent en été sur les grèves, en troupes nombreuses ; leur fourrure, fort appréciée, en fait depuis longtemps l'objet d'une chasse intensive. Les chiffres traduisant les vicissitudes de cette population sont éloquents : au XVIII^e siècle, elle est estimée à 2,5 millions - milieu du XIX^e : 1 million (242 000 prises en 1868), 400 000 en 1897, 215 000 en 1911... Une politique de conservation très stricte fut appliquée par le gouvernement des U.S.A. ; les effectifs sont remontés à 3,5 millions en 1947 (avec une collecte annuelle de 60 000 individus).

« Entre une destruction inconsidérée et une protection statique, il y a place pour une exploitation rationnelle, assurant au mieux la survie des espèces et un bénéfice légitime pour l'homme » J. Dorst (op. cit., page 381). Nous sommes persuadés que cette troisième solution est en voie d'élaboration pour les phoques du Canada.

4. Abattage des bébés phoques et cruauté

Ce sujet s'inscrit dans un ensemble complexe dont l'analyse scientifique est encore fort incomplète et pour lequel il est nécessaire de s'abstenir de tout argument passionné. Quelques réflexions préalables sont utiles afin de mieux situer ensuite le cas particulier qui nous intéresse.

Nous estimons qu'il y a comportement cruel lorsqu'un

(11) Jean Dorst, « Avant que Nature meure », Delachaux et Niestlé Ed.

individu agit *sciemment* dans le but de faire *souffrir* un autre individu ou un animal.

Tout le monde s'accorde pour considérer une telle attitude particulièrement odieuse et inacceptable.

On connaît cependant d'autres cas où la cruauté est le fait d'actes moins conscients (distraction, manque de prévoyance, manque d'informations). Nous sommes également d'accord pour dénoncer ces excès que l'on doit corriger par une éducation convenable ou une information appropriée.

Nous évoquerons enfin le sort réservé aux animaux de laboratoire. Des chercheurs peuvent ainsi être amenés, au cours de leurs travaux, à faire souffrir des animaux et ceci en parfaite connaissance des conséquences de leurs actes. Ils ne doivent pas pour autant s'attirer la réprobation de leurs contemporains ; il ne faut pas perdre de vue que leurs expériences peuvent avoir des applications importantes (et même vitales) au bien-être de l'humanité ; nous pouvons affirmer également que dans tous les cas ils s'efforcent de les éviter ou de réduire la douleur provoquée à un seuil minimum : il n'y a pas de cruauté gratuite au laboratoire.

Nous venons de porter un jugement (sévère et sans appel) sur celui qui provoque volontairement et inutilement la douleur. Que peut-on dire maintenant de celui qui la subit ? L'animal ne peut à ce sujet nous donner clairement son avis ; la notion de souffrance douloureuse ne peut guère s'apprécier qu'en interprétant ses réactions. Cette analyse est relativement évidente lorsqu'il s'agit de mammifères ; les avis sont plus hésitants lorsqu'on s'adresse à d'autres Vertébrés : Oiseaux, Reptiles, Amphibiens ou Poissons. Peut-être vaut-il mieux, dans ces conditions, ne pas envisager le cas des Invertébrés.

L'élaboration et la localisation de la sensation douloureuse se rencontrent chez les Mammifères, essentiellement dans les parties antérieures de l'encéphale (cortex cérébral et hypo thalamus). On peut alors affirmer qu'un Mammifère privé de cerveau (et à plus forte raison les autres Vertébrés) n'a plus la possibilité d'avoir conscience de la moindre sensation douloureuse. Les mouvements qui peuvent encore

pendant l'animer ne sont plus que des reflexes (médullaires). (12)

Revenons maintenant aux bébés phoques :

Les modalités de mise à mort du bébé phoque ont été étudiées, à la demande du ministère des pêcheries, par de nombreux spécialistes ; des campagnes de chasse se sont déroulées en présence d'observateurs de sociétés protectrices des animaux, qui ont même tenté un certain nombre d'expériences (1966 - représentant de la S.P.A. de l'Ontario).

Les années 1961 à 1966 ont été des années de recherches ; le résultat fut la mise au point d'un règlement très strict destiné à mettre fin à certains excès (ou certaines improvisations), dus le plus souvent à des chasseurs inexpérimentés (ce que le ministère reconnaît et déplore).

Une déclaration du Service de Presse de l'Ambassade du Canada (11-4-68) rassemble pour 1968 les témoignages et conclusions d'un certain nombre de spécialistes et représentants des S.P.A. (13) Ils sont unanimes à reconnaître que la chasse s'est déroulée cette année dans des conditions satisfaisantes. Certaines constatations confirment le rapport du Dr A.B. Johansson ; celui-ci, à la demande de la S.P.A. de Montréal, s'est rendu à la Madeleine du 6 au 11 mars 1967 et a analysé très sérieusement les conditions de chasse des phoques jeunes et adultes (14).

On retiendra de cet ensemble d'informations (que nous mettons volontiers à la disposition de nos lecteurs) :

(12) On se souvient de la campagne lancée par certaines associations à propos de la mise en évidence des reflexes médullaires de la Grenouille (Lois de Pfluger). Le premier temps de cette expérience consiste à détruire l'encéphale de la grenouille. L'animal, pour lors uniquement spinal, ne montre plus que des reflexes médullaires. Il n'empêche que beaucoup ont parié de cruauté (et autres qualificatifs) provoquant l'envoi d'une circulaire (injustifiée) de recommandations aux professeurs de Sciences naturelles de la part du ministre de l'Education nationale de l'époque : M. Fouchet.

(13) E. A. Costello, vétérinaire du Ministère de l'Agriculture ; T. Hughes, secrétaire de la S.P.A. de l'Ontario ; F. McLeod, vétérinaire, Directeur de la S.P.A. de St-John, Nouveau Brunswick ; Farley Mowat, Ecrivain et Naturaliste.

(14) The Canadian Society for the prevention of cruelty to animals, Report of Dr. A. B. Johansson on the seal hunt in the gulf of St-Lawrence, march 1967.

— qu'en présence du chasseur, le bébé phoque adopte volontiers l'attitude dite « opossum reaction » (il fait le mort).

— que le coup de gourdin qu'on lui donne sur le crâne (aux parois d'ailleurs très minces), provoque la destruction totale de l'encéphale dans plus de 90 % des cas (confirmé par d'autres sources, norvégiennes par exemple (15))

— il s'ensuit que la perte de conscience est tout à fait immédiate et que si on a pu mettre en évidence des mouvements ou de soubresauts, il s'agit uniquement là de mouvements reflexes (16).

— qu'il ne faut pas attribuer à la mère un attachement excessif envers son petit qu'elle abandonne de 10 jours à 3 semaines après la naissance.

Ces déclarations sont contestées par les partisans de l'arrêt du « massacre » ; ils en proposent d'autres qui leur semblent plus favorables. Le nom de Mrs Simpson, vétérinaire (auteur d'un rapport : Observations on the seal hunt in the field of Saint Lawrence, 1966) est le plus souvent retenu. En fait, cette biologiste, en dépit d'une tendance à la dramatisation, reconnaît par ailleurs que les actes de cruauté sont souvent le fait d'un manque de connaissances, et des conditions de chasse particulièrement pénibles.

On constate généralement que les témoignages, émanant de personnes intellectuellement honnêtes et compétentes, ne s'opposent pas, mais se complètent et se confirment mutuellement. La solution du problème réside donc dans l'établissement de modalités très strictes d'abattage (en tenant compte également de certains aspects éthiques) ; les résultats de la campagne de chasse de 1968 sont encourageants en ce sens et permettent d'espérer d'autres satisfactions.

Désirant rester dans un domaine strictement scientifique, nous évoquerons à peine les autres arguments que présentent

(15) Sealing : The animal and human being, by I. J. Jebsen Haave, Veterinary Surgeon (Traduction d'un article dans « The Animal's Friend, publié par la S.P.A. norvégienne, juillet-août 1968).

(16) Dr. Sjøgen : « l'animal meurt sans reprendre conscience » (cité dans l'article précédent (15)).

les partisans de l'interdiction complète de la chasse au phoque. Certains sont tout à fait fantaisistes, d'autres sont dénoncés comme des manœuvres malhonnêtes : ainsi les films qu'ils montrent à l'appui de leurs thèses semblent être le plus souvent des faux ; nous citons ici une déclaration du Ministère des pêcheries (op. cit. 8) : « Des scènes tragiques ont été montées de toutes pièces, certaines par des personnes qui ne chassaient pas le phoque du tout ; tout ceci s'est passé en 1964, avant l'ouverture de la campagne de chasse ».

La consigne du boycott des peaux de phoques a été lancée par les responsables de la campagne ; il faut reconnaître à certains indices (17) qu'elle a été suivie et que ses effets ne sont pas négligeables. Elle a reçu en particulier en France le soutien de certains grands fourreurs. Cette victoire à la Pyrrhus ne constitue pas une solution, nous avons dit plus haut pourquoi ; elle soutend par ailleurs un certain nombre de contradictions. Peut-on demander par exemple comment sont sacrifiés les visons ou les agneaux astrakhan ?

Notre désir n'est pas d'entamer une polémique. Nous avons tenté d'exposer honnêtement quelques aspects zoologiques de ce problème des bébés phoques. Les documents cités sont ceux qui ne sont généralement pas retenus par les animateurs de la campagne d'opinion ; nous pensons avoir ainsi rétabli l'équilibre en vous donnant la possibilité maintenant de juger de façon peut-être un peu plus rationnelle.

Roland PLATEL.

II. - LA VÉRITÉ SUR LA CHASSE AUX PHOQUES

(*Aliette GEISTDOERFER*)

Le public français, cet hiver, par la voie des revues, des quotidiens et des émissions de radio, a cru découvrir un nouveau mode de chasse au Canada : celui des bébés phoques sur les glaces. L'article de Patrick Geistdoerfer nous donnera peut-être les raisons cachées qui ont entraîné cette vaste campagne contre la chasse aux phoques, et nous dira pourquoi c'est justement en 1964 qu'on dénonce brusquement une chasse qui se pratique au Canada depuis les premières années de la colonisation et qui est, pour les eskimos du Labrador, la base même de leur civilisation ! En effet, les territoires, appelés aujourd'hui « la Côte Nord » et les « Iles de la Madeleine », furent concédés pour la première fois à des Français avec l'obligation d'y organiser des pêcheries de phoques.

Les membres de la Société de Protection des Phoques, ajoutant foi aux reportages des journaux, demandent l'interdiction de cette chasse en raison de la cruauté de ses techniques ; en effet, tous les articles décrivent, avec plus ou moins de lyrisme, comment le chasseur canadien, après avoir (ou non !) donné un coup de talon ou de bâton sur la tête d'un bébé phoque, le dépouille, alors qu'il est encore vivant. De là, est partie cette inimaginable campagne.

Il faut remarquer que les journalistes donnent fort peu de précisions quant à ces techniques de chasse, et, lorsqu'à une réunion de la Société Protectrice des Phoques, j'ai voulu démontrer ce qu'est véritablement la chasse aux bébés phoques, aux Iles de la Madeleine, telle que j'avais pu l'observer, durant trois jours, en mars 1968, et prouver que, de la chasse

(17) Service de Presse de l'Ambassade du Canada : Déclaration du Ministère des Affaires Indiennes et du Nord Canada - Les peaux de phoque et l'économie des Esquimaux. Nous citons : « Au cours des trois dernières années, le prix des peaux de phoque dans les communautés de l'Arctique a accusé une baisse allant de 15 à 2 dollars la pièce ».

aux phoques, dépendait la survie des eskimos, l'une des propagandistes des plus véhémentes, mais non pas des plus logiques, m'a fait taire, car : « primo, en trois jours, je n'avais rien pu voir ! (à travers Paris-Match, que ne voit-on !); secundo, le problème n'était point de savoir comment se pratiquait la chasse, mais de la supprimer (principal argument de leur campagne), et que tertio, il ne s'agissait pas ici de s'occuper des chasseurs, mais bien des bébés phoques ».

Bien sûr, je ne fus pas plus convaincue par cette dame que par toute la campagne. J'ai été trop révoltée, en effet, l'an dernier, lorsque j'ai lu dans « Le Canard Enchaîné » et peu après dans « Paris-Match », la prétendue démonstration des cruautés pratiquées dans le Golfe St-Laurent et précisément aux Iles de la Madeleine, où je séjournais alors depuis un an et où je venais d'assister à cette fameuse chasse, ce qui m'avait permis de constater la somme des erreurs grossières et des exagérations diffusées volontairement dans la presse. Je crois qu'il est utile, rapidement, de donner quelques explications. La cruauté particulière à la chasse aux phoques n'existe pas ; elle est la même que celle qui s'attache à n'importe quelle chasse ou à l'abattage d'animaux.

L'une des « mémères à phoques » me regarda, lors d'une de leurs réunions, horrifiée, me vouant « à la folie qui guette tous les tueurs de La Villette » (sic), car j'avais pu assister à cette chasse et m'en féliciter !

Les Iles de la Madeleine sont depuis toujours l'un des centres de la chasse aux bébés phoques, car, au milieu du Golfe St-Laurent, ces îles se trouvent sur le passage des glaces flottantes, sur lesquelles les mères phoques mettent bas, et, depuis toujours, les Madelinots partent à pied sur les glaces, ou en bateau à travers la banquise, pour chasser. J'ai pu, l'an dernier, partir sur un petit chalutier au large des Iles, avec une équipe de douze chasseurs, et observer, tout à loisir, la chasse.

Si, autrefois, le type de bâton utilisé pour assommer les bébés phoques était laissé au choix du chasseur, aujourd'hui, on exige, afin d'assurer le défoncement de la boîte crânienne

au premier choc, que le bâton soit en bois dur, ait 1,20 m de longueur et une section carrée de 5 cm (croyez-moi, la matraque d'un C.R.S. n'a peut-être pas la bonne dimension ; mais elle est efficace...).

Après avoir repéré à la jumelle les groupes de phoques, les chasseurs, crampons au pied, partent sur les « champs » de glace à leur rencontre. Le bébé phoque reçoit, sur le crâne, deux ou trois coups de gourdin, en général, le chasseur assomme successivement trois animaux qu'il saigne ensuite à la gorge, en sectionnant la carotide. Le premier des trois, une fois saigné, est alors écorché avec soin à l'aide d'un couteau, dont la lame courbe est affilée comme celle d'un rasoir. Contrairement aux eskimos qui « lèvent » uniquement l'épiderme de l'animal, les Madelinots ôtent la fourrure et les 3 cm de lard qui y adhèrent, ce qui rend chaque peau très lourde (une vingtaine de kilos). Le chasseur fend, de la gorge à la nageoire caudale, la fourrure et le lard et les sépare, en coupant de chaque côté, du corps lui-même.

Je mets au défi Marc Heimer (Paris-Match, 11 janvier 1969, p. 50) de dépouiller un phoque suivant sa propre description ; en effet, il écrit qu' « il ne restera plus au tueur qu'à arracher la peau. Il tirera et ahanera ».

Ce journaliste confond peau de phoque et peau de lapin ! car, étant donné le poids d'une peau de phoque, aucun chasseur n'est capable de « l'arracher » et cette description prouve combien il est ignorant des techniques de « déshabillage ».

La plupart des articles renforcent l'atrocité de la chasse en déclarant que l'écorchage a lieu alors que l'animal est encore vivant. Techniquement, écorcher un phoque en vie, et qui s'agite, est parfaitement impossible, car d'une part, le couteau qu'utilisent les chasseurs est affuté de telle sorte qu'un mouvement de l'animal peut fait dévier la lame et le blesser très grièvement ; d'autre part, le sang de phoque est porteur de germes dangereux entraînant des enflures graves. Il y a une autre raison pour ne dépouiller qu'un phoque absolument inerte, non moins importante, puisque les Madelinots — et encore moins les eskimos — ne tuent

pas les phoques pour leur plaisir, comme certains peuvent tuer des cerfs ou des oiseaux, mais bien pour augmenter leurs ressources ou simplement pour se nourrir, et que chaque coup de couteau mal dirigé, ce qui provoquerait, sans nul doute, les tressaillements d'un animal vivant, diminue la valeur marchande de la peau trouée de près de moitié. Alors, pourquoi les chasseurs, sinon pour le plaisir de permettre aux dames de la S.P.P. de se rencontrer, rendraient-ils la chasse plus difficile qu'elle n'est ? Par sadisme ? Je ne récusé même pas...

En effet, si les Madelinots chassent selon une technique ancestrale efficace, malheureusement les eskimos ont adopté, depuis près d'un siècle, le fusil vendu par les Américains, et abandonné le harpon traditionnel. Chez les eskimos, l'utilisation des armes à feu cause des ravages inquiétants. En été, plus de la moitié des phoques, atteints par balle, qu'ils soient blessés ou moris, coulent et échappent ainsi au chasseur. C'est donc un vrai gâchis biologique.

Il faudrait ajouter, pour ceux qui ne sont pas convaincus, que les Canadiens et les Eskimos ne voient pas dans cette chasse une partie de plaisir ; ils y risquent leur vie. La chasse sur les glaces présente de nombreux dangers, difficiles à comprendre pour les membres de la S.P.P., lorsqu'ils en discutent, confortablement installés, au chaud, dans leur fauteuil.

Les phoques vivent, au mois de mars, sur des glaces flottantes, que les vents et les courants déplacent constamment, et il est arrivé souvent à des chasseurs de n'avoir pas le temps de rejoindre la terre ferme ou leur bateau, et d'être entraînés à la dérive, et cela par un froid allant jusqu'à moins 40° C. Les risques de noyades ne manquent pas non plus. La banquise est parsemée des trous de respiration des phoques où les hommes peuvent tomber ; l'état des glaces demande une attention permanente, une plaque de glace solide peut côtoyer de la glace brisée et tromper un chasseur inattentif.

Les avantages financiers que rapporte cette chasse sont souvent très aléatoires, et s'ils ne représentent qu'un revenu

complémentaire pour les populations du Golfe St-Laurent, ils sont, au contraire, pour les eskimos, le seul moyen d'existence.

Grâce à la campagne en faveur de l'abolition de cette chasse, une mévente de la fourrure de phoque, due à la sensibilité des clientes, a fait tomber les cours des peaux de 20 dollars en 1966, à 10 et 15 dollars en 1967, à 4 dollars en 1968 ; sans que les prix de vente des vêtements aient baissé.

Si les cruautés décrites avec complaisance étaient aussi courantes qu'on nous le dit, nous sommes persuadés, cette chasse étant très ancienne, que les services de protection et le département des pêcheries, toujours soucieux de protéger et de conserver la faune marine, en plus des quotas déjà établis dans le Golfe St-Laurent, interdiraient cette chasse si elle risquait d'entraîner l'extermination de l'espèce, comme l'a exposé Roland Platel.

Après avoir connu l'amitié et l'hospitalité des Madelinots et après avoir partagé pendant dix-huit mois leur vie, il m'a paru injuste et inacceptable de les voir transformés, par une équipe de « commerçants » et de mondaines, en « brutes sanguinaires » sans que personne prenne leur défense.

Aliette GEISTDOERFER.

III - LE CALVAIRE DES BÉBÉS PHOQUES OU L'IRRATIONALISME ZOOPHILE

(Patrick GEISTDOERFER)

« Cri d'alarme au Canada : une doctoresse dévoile le calvaire des bébés-phoques », ce titre d'un court article du numéro du 30 mai 1967 de la revue « Paris-Match » est le point de départ, en France, d'une agitation bien menée visant à arrêter la chasse aux bébés-phoques, agitation qui vient de se développer ces derniers mois de façon spectaculaire, et s'est éteinte fin mars.

Cette campagne de presse peut être rapprochée de celle que les « zoophiles » menèrent, voici quelques années, contre la vivisection et qui fut dénoncée par le professeur de Ceccaty ce même mois de mai (« Atome », mai 1967). « L'amplification abusive d'un fait divers, a été il y a peu, le point de départ d'une campagne de presse contre la vivisection. Le fracas de certaines orchestrations démagogiques sera rapidement recouvert par des improvisations non moins sonores sur d'autres thèmes dictés par l'actualité. Mais des indignations sincères et des zèles désintéressés en prolongent l'effet ». Cette présentation de l'article de Max de Ceccaty pourrait constituer les premières lignes de celui-ci, en remplaçant vivisection par chasse aux bébés-phoques. Elle annonce même la campagne qui se prépare et qui va prendre le relais, « Paris-Match » remplaçant « Paris-Jour » comme chef d'orchestre. Contre la vivisection, contre la chasse aux bébés-phoques on retrouve le même type de presse, les mêmes procédés, le même public avec les mêmes réactions. Les différences essentielles sont l'ampleur qu'a prise « la chasse » aux chasseurs de bébés-phoques et sa violence ; il est vrai que, quand il s'agit de fourrures, de gros intérêts sont en jeu, que les pleurs sur les « blanchons » ne remuent pas seulement les cœurs sensibles mais aussi des capitaux importants.

En mai 1967, on lisait donc dans « Paris-Match » que 36 % des 185 000 bébés-phoques tués chaque année dans le golfe

du Saint-Laurent et ailleurs au Canada sont écorchés vifs par les chasseurs de peaux « qui procèdent à l'écorchement après avoir donné un simple coup de pied aux jeunes animaux » dont « beaucoup vivent encore » et que « certaines mères phoques, sous les yeux desquelles le drame se passe, tentent alors d'allaiter encore leurs petits qui hurlent de douleur avant de mourir ». Dès ces quelques lignes, tout ce qui va alimenter la campagne de presse est présenté : les martyrs, les mères admirables et les méchants, et le tout est chiffré par la Science, symbolisée par la doctoresse Elisabeth Simpson, de l'Université de Cambridge ; ce sont ces thèmes, qui seront repris, triturés, amplifiés durant les mois qui suivront.

Le « Canard Enchaîné » (que vient-il faire en cette galère ?) s'en mêle, modestement d'abord ; les 18 octobre, 1^{er} et 8 novembre 1967, Valentine de Coincoin se lamente sur les phoques. Puis, le 6 décembre 1967 la même Valentine dans un article intitulé « la peau des autres » dénonce « les trafiquants de peaux de phoques... les barbares dont les intérêts sont menacés... un député canadien représentant les intérêts des tueurs de petits phoques... » Dans ce même article, Valentine écrit qu'il existe une réglementation autorisant annuellement 50 000 « écorcharges vifs » et ajoute que « 36 000 pauvres bêtes (sont) torturées clandestinement ! » Le ridicule de telles affirmations les condamne d'elles-mêmes. Mais ce texte est particulièrement intéressant car il note que le cours de « la peau (de bébé-phoque) tombe de 18 à 4 dollars », que le prix du vison (nous y reviendrons) subit également, depuis un certain temps, une chute, et que par contre les fourrures synthétiques se vendent de mieux en mieux ; le 1^{er} novembre 1967, Valentine avait déjà remarqué que la maison Bata ne fabriquerait désormais plus aucune chaussure en peau de phoque. Pourquoi notre amie Valentine n'a-t-elle pas relié logiquement ces diverses informations ? Pourquoi n'a-t-elle pas cherché à savoir pour quelles raisons une chasse qui existe depuis des siècles n'a pas été dénoncée plus tôt ? Pourquoi n'a-t-elle pas estimé qu'au lieu de défendre les « prolétaires à fourrure » (sic) il serait peut-être plus judicieux de songer aux véritables prolétaires, les chasseurs de phoques, qui voient acheter leurs fourrures près de cinq fois moins cher à la suite de cette campagne de presse (qui se déroulait déjà depuis un bon moment au Canada même),

écrit « Ouest-France », le 6 février 1969, « jusqu'à ce qu'un hebdomadaire — « Paris-Match » — et une émission de télévision nous mettent sous les yeux des images atroces prises dans l'Atlantique Nord, en pays prétendu civilisé, celles de l'assassinat, lent et prémédité, des bébés-phoques destinés à la fureur des fourreurs ».

Pour « La Vie des Bêtes » (juin 1968), « il faut boycotter les vêtements fabriqués avec les peaux des bébés-phoques » (thème cher à nos « phocophiles », et notamment à « Paris-Match »). « Voici comment on tue les bébés-phoques dans le Grand Nord Canadien : à coup de gourdin. Il paraît qu'ils ne souffrent pas. Facile à dire » (« Le Télégramme », 19 mars 1969). « France-Dimanche » (n° 1 174) titre « Ils sont dépecés vivants ! » et offre une page entière de photographies montrant l'assommage. L'« Aurore » également : « Alors, écrit Jean Grandmougin, le 14 février 1969, on les (les bébés-phoques) assomme au gourdin, puis on les dépouille — un sur trois vit encore — sous le regard de leur mère, qu'une fois sur deux on tue par surcroît parce qu'elle cherche à les défendre » ; « Ouest-France », dès le 5 avril 1967, publie un bref article : « La chasse aux phoques : une boucherie » et il recommencera à plusieurs reprises.

On peut citer également à titre d'exemple : « Le public sait maintenant dans quelles horribles conditions sont exterminés, chaque année, sous les yeux de leur mère, des milliers et des milliers de bébés-phoques. C'est à lui d'avoir la volonté d'agir. Que les femmes renoncent aux manteaux de bébé-phoque et ce sera la fin des assassins de la banquise » (« Elle », 3 mars 1969).

On pourrait multiplier les citations ; on n'y retrouverait que les deux ou trois idées offertes par « Paris-Match », en mai 1967, et même leurs présentations ne sont guère variées. Mais la campagne contre la chasse aux bébés-phoques est internationale et non exclusivement française.

C'est en 1964 que deux cinéastes canadiens, André Fleury et Uwe Koenemann, filmèrent pour la télévision québécoise la chasse aux bébés-phoques ; ce film (qui fut projeté à la télévision française) fut à l'origine de la campagne animée par Bryan Davies ; il est d'une telle honnêteté et d'une telle

objectivité que le ministre des Pêcheries du Québec, M. H.J. Robichaud, l'a dénoncé comme faux et mensonger, comme ne correspondant en rien à la chasse que pratiquent les canadiens ; M. H.J. Robichaud a déclaré, le 3 novembre 1964, au Parlement, qu'« il avait été réalisé suivant des procédés assez particuliers et en dehors de la saison de chasse par des cinéastes avides de sensationnel » (dans le « Monde » du 20 février 1969) ; et M. Denuzière, rédacteur au « Monde » constate « qu'à ce jour, les déclarations du ministre n'ont pas été contestées ». Mais tout ceci importe peu à nos zoophiles désintéressés.

Il est évident que, pour que la campagne lancée en France par « Paris-Match » rende, pour que l'on aboutisse au but final recherché : le boycottage des fourrures de « blanchons », il fallait que le grand public soit « dans le coup ». Ceci ne posait pas de difficulté. En se plaçant d'un point de vue strictement anthropocentrique, en faisant jouer les cœurs maternels des lectrices incompetentes mais sincères, en parlant de « martyres », « d'assassins », en remuant le sang et les larmes, en faisant appel à « l'imbécillité agressive de quelques inconscients » ou au « sentimentalisme viscéral de quelques irresponsables » (article d'Atomes déjà cité — mai 1967), cela ne pouvait manquer ; nous avons alors vu fleurir, dans les pages de « Paris-Match » en particulier, la prose de lecteurs généralement honnêtes et bien gentils, indignés de ce qu'on leur présentait, révoltés par ces « tueurs sadiques et hilares » dont on leur révélait l'existence, qui se mirent à prendre des positions d'autant plus nettes et ferventes qu'ils parlaient d'une chasse dont ils ne savaient rien et de mammifères dont ils ignoraient tout.

On se contentera de quelques extraits de lettres des lecteurs de « Paris-Match » qui écrivent :

« Je voudrais rappeler le scandale de la vivisection médicale qui est presque toujours inutile » (et nous renvoyons ce M. E.R., professeur à Marseille, à l'article déjà signalé de Max de Ceccaty en nous demandant avec tristesse si ce n'est pas votre effort, M. de Ceccaty qui est inutile...)

« Merci à vous « Paris-Match », d'avoir évoqué le martyr

des bêtes, victimes innocentes de l'égoïsme des hommes ; je viens de lire votre article concernant les bébés-phoques massacrés au Canada (...), j'ai pleuré pendant deux jours. La maternité a quelque chose de sublime et de sacré (...) Chaque phrase de l'article est gravée en lettres de feu dans mon cœur. »

« J'ai fait quatre guerres comme parachutiste, j'ai vu bien des morts et des souffrances, mais ce massacre d'animaux sans défense pour de l'argent, est d'une répugnance sans égale ».

« Oh ! je vous en supplie, en tant que mère de deux enfants, pitié pour eux, pour leur martyre, pitié pour leurs mères qui assistent, désespérées, à ce carnage, à cette cruauté sous le prétexte que leur fourrure paie » (une femme de gendarmerie).

« J'ai 23 ans, je suis mère d'un bébé de 4 mois (...) Je me mets à la place de la maman phoque ».

Les enfants des écoles bien sûr réagissent « Nous ne pouvons concevoir que des hommes soient capables de commettre de telles tueries » (une classe de 5^e) ; « j'ai 13 ans (...) Les petits phoques sont si jolis et si attendrissants que même le plus dur des cœurs les laisserait vivre. Mais ces chasseurs ne pensent qu'à l'argent », et l'on a même pu craindre qu'une campagne de dénonciation des pêcheurs à la ligne prenne naissance à la suite de la lettre suivante :

« Je vous écris au sujet des petits phoques. D'accord, c'est très attendrissant. Mais quand interdira-t-on la pêche à la ligne ? Voyez-vous, les poissons sont muets, et c'est là leur grand défaut !... ».

« Ouest-France » du 24 janvier 1969, nous apprend que, parmi d'autres, les élèves du cours élémentaire d'une école nantaise lancent un appel pour que cesse la chasse.

Si nous reproduisons ces quelques lettres de lecteurs abusés, ce n'est pas pour nous moquer, mais bien au contraire pour nous indigner, car toute la campagne de presse dénonçant la chasse aux bébés-phoques ne repose sur rien ; elle est entièrement artificielle. Pour nous indigner aussi que l'on

qualifie de barbares, de tueurs sadiques, d'assassins ne songeant qu'à s'enrichir, les hommes, canadiens ou norvégiens qui chaque hiver partent sur les glaces pour faire cette chasse difficile et dangereuse ; parce que c'est calomnie de les accuser de dépouiller vifs les « blanchons » et de les torturer ainsi que leurs mères ; parce que ces soi-disant « barbares » sont des hommes bons et accueillants qui gagnent leur vie honnêtement et mal, grâce aux pêches et aux chasses traditionnelles. Pourquoi les présenter sous un jour mensonger et faux ? Pourquoi en faire les bourreaux ricanants que l'on s'est complu à nous présenter ?

A. Geistdoerfer nous montre dans son article que non seulement il est faux de déclarer que l'on dépouille les animaux vivants, mais que c'est même impossible. Bien sûr, ils sont assommés car la chasse comme la guerre tue, et l'on tue aussi dans les abattoirs et tout aussi « proprement » (sans parler des astrakans par exemple). Le choc du gourdin sur le crâne fragile, mal ossifié, d'un jeune phoque ne peut que le tuer, et même si les coups reçus ne sont pas parfaitement appliqués, ils ont toute chance de mettre l'animal dans un état comateux ; les secousses musculaires sont alors purement réflexes. De plus la chute de pression sanguine provoquée par le début de saignement est aussi une cause de coma et même s'il n'y avait pas eu les coups sur le crâne, en quelques secondes l'activité cérébrale serait « brouillée ».

On peut ajouter que la Société Protectrice des Animaux canadienne a fait une enquête à la demande de M. H.-J. Robichaud et a reconnu que les méthodes employées étaient acceptables ; ce point de vue est confirmé par M.E.A. Costello, vétérinaire du ministère de l'Agriculture du Canada (voir le « Monde » du 20 février 1969) ; de son côté M.-T. Hugues, secrétaire de la Société Protectrice des animaux de l'Ontario, a déclaré : « Je n'ai vu aucun exemple de souffrances inutiles causées aux phoques. J'ai pu constater que les chasseurs comprennent après deux ans d'application du règlement, de quelle manière ils doivent tuer les phoques et qu'ils s'efforcent nettement d'observer ce règlement ».

L'espèce en voie de disparition : Roland Platel répond négativement, à condition que le nombre d'animaux à abattre

soit scientifiquement établi et correctement contrôlé ; ce point de vue rejoint celui de Michaël Fischberg, professeur de Sociologie à l'Université de Genève, qui dans le journal « la Suisse », déclare : « Je ne crois pas que l'espèce soit menacée du fait du contingentement... Si l'on interdisait la chasse, le nombre de phoques doublerait rapidement. Or un phoque mangeant entre deux et trois kilos de poissons par jour, cela représenterait quinze millions de kilos mangés quotidiennement ; le produit de la pêche, pour les chasseurs qui s'y consacrent en été serait diminué d'autant... » et il ajoute : « cette chasse est brutale mais n'est pas cruelle... j'ai eu l'occasion de contrôler des centaines de crânes après le passage des chasseurs. Tous étaient si endommagés que l'animal n'a pu que mourir sur le coup et n'a pas eu le temps de souffrir ».

Quant aux mères phoques, elles ne pleurent ni ne reviennent sur le cadavre sanglant de leur jeune ; elles fuient, ce que font tous les animaux sauvages à l'approche de l'homme : elles s'éloignent et plongent dans les trous d'eau.

C'est ainsi que nous sommes passé tour à tour du domaine de la légende (les bébés-phoques dépouillés vivants) à la fantaisie anthropomorphique (les douleurs des mères phoques), de l'affirmation gratuite (extinction de la race) à la calomnie (sadisme des chasseurs).

Et cependant, malgré les mises en garde, non seulement la campagne s'est développée, mais elle est devenue militante au début de cette année ; les déclarations d'amour pour les bébés-phoques se sont multipliées, les sociétés pour la protection des phoques se sont créées, réunies, et ont proposé des pétitions.

Au cœur de la bonne presse, « Paris-Match », « Le Figaro », « L'Aurore », « Le Parisien », « France-Soir », « Ouest-France », « France-Dimanche »... sont venues s'ajouter les déclarations délirantes des « personnalités ». La plus remarquable fut sans doute celle de Louise de Vilmorin : « Pour ma part, j'aurais aimé véritablement mettre au monde un bébé-phoque. Il n'y a pas de bébé d'homme qui ait de plus beaux yeux » (sic). (Nous ignorons si Madame de Vilmorin a jamais vu un

bébé-phoque ; de toutes façons elle pourra toujours suivre les conseils de ce poste suisse qui allant de l'avant, invitait ses auditeurs à adopter des bébés-phoques !) Juliette Gréco, autre cœur sensible, a confié à « France-Soir » (9 mars 1969) : « Le massacre des bébés-phoques me choque autant que lorsque j'imagine l'horreur du meurtre d'un enfant sous les yeux de sa mère ».

Deux députés (U.N.R.) s'en sont mêlés : MM. Le Tac et Krieg. Le premier a écrit au « Monde » (2-3 mars 1969) : « Cette croisade me paraît opportune dans la mesure où les responsabilités de l'homme vis-à-vis des êtres prétendus inférieurs sont aggravées par le perfectionnement des moyens mis à sa disposition, et dont l'usage abusif pourrait aboutir à faire de notre monde un désert dont l'homme ne serait plus que le roi solitaire » ; le second se demande si « la France ne pourrait pas prendre l'initiative de réunir une conférence internationale groupant tous les pays intéressés par ces problèmes, afin que soit élaborée une nouvelle réglementation de la chasse aux animaux dits « sauvages ». On peut se demander à partir de quelles informations ils ont été amenés à apporter leur caution à cette campagne.

On a vu également de beaux messieurs et de belles dames, douillettement vêtues de fourrures (autres que du bébé-phoque évidemment, quoique ce ne fût pas toujours sûr) s'agiter, se grouper et refuser la contradiction, refuser purement et simplement toute espèce d'information infirmant les déclarations des « Paris-Match », des Davies, des Simpson. Lors de la séance inaugurale de la Société pour la Protection des Phoques qui s'est tenue, à l'invitation du « Figaro », dans un luxueux salon parisien, l'assistance chaudement installée dans sa prospérité et dans son action charitable a refusé d'écouter les propos d'une ethnologue qui a suivi la chasse aux phoques aux Iles de la Madeleine, car il ne fallait en aucune façon détruire le roman du bébé phoque martyr et de sa mère admirable. Au cours d'une réunion qui s'est tenue à l'Eglise américaine le 10 février 1969, nos belles âmes zoophiles ne laissèrent même pas parler un habitant des Iles de la Madeleine, chasseur de phoques lui-même, qui tentait, se croyant là dans une assemblée sérieuse, de leur expliquer ce qu'était réellement la chasse (voir « Phoques et

Loupghoques » dans le numéro du « Monde » du 12 février 1969) et elles se déchaînèrent et avec quelle violence, contre ceux qui essayèrent de détruire leur bonne conscience.

L'apothéose des cœurs sensibles devait être la grève de la faim de M. Krassorski et une manifestation devant l'ambassade du Canada (voir Courrier Rationaliste d'avril 1969) ; « les dames en manteau de fourrure sont descendues dans la rue... pour protester contre le massacre des bébés-phoques (« France-Soir », du 24 février 1969). Elles étaient en effet quelques centaines (sur pieds, c'est le cas de le dire) ; c'est par cette imposante manifestation de masse, parfaitement grotesque, que se sont terminées les gesticulations contre les chasseurs de bébés-phoques.

Il faut remarquer que tout le long de cette campagne, les appels aux fonds furent nombreux ; notamment il fut question d'acheter des territoires où vivent les « blanchons » ; la banquise donc. C'est-à-dire acheter la mer temporairement prise par les glaces ; Alphonse Allais lui-même n'y avait pas pensé, semble-t-il ; il est vrai qu'il était, lui, homme d'esprit et que quand il proposait des grands travaux il ne faisait pas la quête comme l'on fait nos suffragettes zoophiles (dont les numéros de compte chèque postal ne nous furent pas épargnés).

Cette campagne de presse a au moins eu le mérite d'ouvrir aux biologistes des horizons nouveaux sur les phoques (quels phoques ? ceux qui sont là-bas, quelque part au large du Canada ou au large de la Norvège), aux biologistes « officiels » comme diraient les « magiciens » de « Planète ». Par exemple le zoologiste non officiel (pas du tout même) mais compétent qu'est Jean Grandmougin, dans un article de l' « Aurore » où il se félicite de l'émission de télévision de François de la Grange, n'hésite pas et place les phoques parmi les « marsupiaux » (entre guillemets, noblesse oblige, c'est un terme scientifique) ; il serait souhaitable cependant qu'avant de décrire le marsupium des phoques notre zoologiste, lors de son prochain pèlerinage chez les mères phoques du zoo de Vincennes, jette un coup d'œil sur les kangourous. Même « Ouest-France » sait que les phoques sont des Pinnipèdes (sans aller plus loin d'ailleurs...).

Sans revenir sur le cas d'hybridation, digne d'intérêt cependant, envisagé par Louise de Vilmorin et étudié par Yvan Audouard dans le « Canard Enchaîné » du 12 mars 1969 (il était temps, ami « Canard »), il faut remarquer que le conformiste « Ouest-France » se révèle, lui, évolutionniste et nous apprend que le phoque est « notre cousin issu de germain ». En physiologie les notions de nos zoophiles sont tout aussi précises que celles qu'ils ont en zoologie ; mais là où ils se surpassent, c'est en ethnologie du phoque ; c'est en cette matière que leurs études se révèlent être les plus riches en enseignements originaux comme en témoignent les citations suivantes : « Ces pauvres mères ont été vues essayant d'allaiter le cadavre écorché, encore tout chaud de leur petit » (« La Vie des Bêtes », juin 1968) ; « Il (le chasseur) ne se préoccupe pas du cadavre que les mères retrouvent ensuite (...) et qu'elles reconnaissent ! La tragédie arrive à son paroxysme. Les malheureuses bêtes essayent de ranimer l'affreuse dépouille, et, tout en se souillant du sang de leur petit, elles hurlent à la mort » (« Bêtes et Nature », août 1967) et « Paris-Match » précise qu'elles sont « démentes de douleur » et qu'elles pleurent. Les lectrices de « Paris-Match » seraient beaucoup moins inquiètes si on leur disait qu'à l'approche du chasseur les mères se désintéressent tout simplement de leur progéniture. Mais la palme pour ce genre de déclaration revient sans conteste à Jean Verron, président de la B.D.A. (Brigade de Défense des Animaux) qui écrit dans le numéro de mars 1969 de la « Vie des Bêtes » que, « paraît-il, les mères ont pris l'habitude de tuer leurs petits à la naissance pour leur éviter une mort atroce... »

Evidemment cet anthropocentrisme délirant est propre à séduire les esprits crédules. Ces phoques nous font penser à ces pingouins, décrits par A. France et transformés en hommes ; peut-être la transformation est elle moins complète dans le cas présent, car il n'y a pas eu métamorphose en homme ; l'aspect familier, « humain » des bébés-phoques joue cependant en leur faveur et n'est pas étranger à la réaction des lecteurs qui pour certaines autres espèces animales auraient sûrement réagi avec moins de virulence.

On a donc vu pendant deux ans se développer sur un

sujet mineur, à partir de données au plus haut point critiquables, une agitation irresponsable, le refus pur et simple d'une information objective, associée à la croyance aveugle dans des photographies, les films et les textes diffusés par une certaine partie de la presse ; on a vu exploiter à des fins discutables les réactions les plus primitives, mais aussi les plus généreuses (comme celle des jeunes enfants), et cette escroquerie au « bon cœur » aux qualités d'amour et de bonté, est une escroquerie inadmissible ; on a vu, à côté de cette générosité sympathique, les « beaux quartiers » se mobiliser et le cœur de nos bonnes dames battre au rythme de celui des bébés-phoques ; ces bonnes consciences avaient trouvé une nouvelle raison d'être, et pour justifier leur égoïsme confortable, elles sont parties au combat contre les chasseurs de phoques, prolétaires exploités par les grosses sociétés de commerce de la fourrure (qu'il ne s'agit pas de défendre ici).

Des hommes meurent chaque jour dans des combats cruels au Viet-Nam, au Biafra, des menaces de guerre se font jour partout, mais cela n'intéresse pas ces gens-là : la vivisection et les bébés-phoques, voici des sujets dignes d'eux. Avec Max de Ceccaty l'on ne peut que condamner ce « dolorisme philosophant » et cet « hédonisme veule pour qui les critères du bien-être sont les absences du mal faire ». On peut penser avec lui que « la frigidité sublime de quelques sufragettes animalières n'est pas plus au cœur du problème que les instincts sauvages des belluaires et des porchers ».

On ne peut que condamner une attitude antirationaliste de refus de la connaissance et de la discussion.

Les problèmes véritables sont la nature de la chasse, l'étude scientifique des populations de phoques et surtout les raisons réelles de la campagne de presse qui vient de se dérouler.

Patrick GEISTDOERFER.

* * *

CONCLUSION

Chacun de nous a envisagé, en toute indépendance, un des aspects de ce problème en apparence très simple et dont l'analyse plus approfondie (et complète) dévoile la réelle complexité. Roland Platel nous a montré ce qu'est un phoque (ou plutôt qu'il y a phoque et phoque) et que la notion de Conservation reste parfaitement compatible avec une exploitation rationnelle des populations de ces Pinnipèdes de l'Arctique et de l'Est du Canada. Aliette Geistdoerfer nous a apporté son témoignage, puisqu'elle a vécu quelques jours aux Iles de la Madeleine cette chasse tant décriée. Patrick Geistdoerfer enfin a choisi les nombreuses informations de la presse ainsi que les réactions des lecteurs pour montrer le cortège de stupidités qui reste propre à ce genre de campagne.

Il appartient au lecteur maintenant d'en tirer lui-même les conclusions ainsi que les éléments propres à étayer une éventuelle prise de position de sa part.

Nous ajoutons cependant ces quelques mots pour montrer qu'il est possible de dépasser le cadre relativement limité de ce débat, tout en précisant alors dans quel esprit nous avons été amenés à le concevoir.

Le problème des bébés-phoques n'est, en effet, qu'un exemple parmi bien d'autres où une minorité mobilise l'opinion publique à l'aide d'arguments essentiellement sentimentaux. On est étonné alors de l'extraordinaire disponibilité de cette opinion qui sans la moindre esquisse d'analyse critique, accorde une audience immédiate, se mobilise, se passionne, effrayante alors par sa sincérité, sa partialité et son mysticisme.

Nous avons donc, en plus du rétablissement correct de la juste réalité des faits — ou de l'équilibration des informations — utilisé cette affaire pour mettre en évidence les mécanismes de cette « manipulation », l'écho qu'elle rencontre, l'irrationalisme (latent semble-t-il) qu'elle dévoile, qu'elle réveille, qu'elle exploite chez un grand nombre de nos concitoyens.

On peut penser que si cet exemple reste, toutes proportions gardées, assez futile, il en est d'autres dont les conséquences peuvent avoir des répercussions beaucoup plus graves. C'est en ce sens que ce cahier constitue notre contribution à la discussion de la prochaine assemblée générale dont le thème est, rappelons-le : les forces irrationnelles dans le monde contemporain.

Comité d'honneur de l'Union Rationaliste

Président d'honneur : Jacques Hadamard, (1865-1963)

J.-D. Bernal	Daniel Florentin	Linus Pauling
Daniel Bovet	P. Grunbaum-Ballin	Marcel Prenant
Jean Cassou	Antoine Lacassagne	Bertrand Russell
Josué de Castro	Henri Laugier	Charles Sadron
Paul Couderc	René Lucas	Georges Teissier
Arnaud Denjoy	Alexandre Oparine	Emile Terroine
Henri Desoille	Jean Orcel	Vercors

Anciens Présidents :

Henri Roger	1930-1938
Paul Langevin	1938-1946
Frédéric Joliot-Curie	1946-1955
Albert Châtelet	1955-1960
Charles Sadron	1960-1968

Conseil d'Administration

Président : Ernest Kahane, Professeur à l'Université de Montpellier.

Vice-Présidents :

Louis Genevois, Professeur honoraire à la Faculté des Sciences de Bordeaux.
Jeanne Lévy, Professeur honoraire à la Faculté de Médecine de Paris.
René Pomeau, Professeur à la Faculté des Lettres de Paris.
Evry Schatzman, Professeur à la Faculté des Sciences de Paris.

Secrétaire Général :

Yves Galifret, Maître de conférences à la Faculté des Sciences de Paris.

Secrétaires : Gabriel Gohau, Agrégé de l'Université.
Jacqueline Marchand, Agrégée de l'Université.

Trésorière Adjointe : Marguerite Reverchon.

Membres :

Lucien Boès	Louis Le Nahelec
Eliane Brault	Georges Moreau
Gilbert Brunet	Gérard Sfez
Edmond Fournout	Francis Viaud
Robert Imbert-Nergal	Raymond Zouckermann
	Victor Leduc
	Paul Franckel

Comité d'Etudes

Président d'honneur : Gaston Chotiau.

Président : Camille Massé.

Membres :

Jean Bostsarron	Suzanne Loch-Alfaric
Jean Bruhat	Roger Maria
Jean Chesneaux	Mystag
Marcel Cornu	Paul Regnot-Pontgerval
Guy Fau	Olivier Revault-d'Aillonnes
Junior Gauzit	Alfred Rossat-Mignod
Hubert Hannoun	Pierre Rousseau
André Langevin	Jean Varloot

André Lo Celso